

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Wilson Ultra Total WipeOut Prêt à l'emploi
Wilson Ultra Total WipeOut À piles

Code de produit : 7223500, 7243503, 7223504, 7223505, 7243503
7223540

Numéro d'hom. L.P.A. : 31794
31792

Utilisation : Herbicide

Restriction d'utilisation : Utiliser seulement tel qu'indiqué sur l'étiquette du produit.

Fabricant : Environmental Factor Inc. 8-85 Chambers Drive, Ajax, ON L1Z 1E2

Tél. en cas d'urgence : 1-800-268-2806, option 5

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Selon SIMDUT 2015 (Canada)

Classification Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2A

Pictogramme(s) :



Mention d'avertissement : Attention

Mention(s) de danger : H319: Provoque une sévère irritation des yeux

Conseil(s) de prudence :

Prévention

P264: Se laver les mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.

Intervention

P280: Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313: Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical.

Autres Dangers

Aucun connu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédient	Numéro CAS	%
Ammonium nonanoate	63718-65-0	5

Les concentrations sont exprimées en % masse/masse

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Inhalation En cas d'inhalation, transporter la personne à l'extérieur.

Peau En cas de contact, laver abondamment à l'eau et retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

Yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, appeler un centre antipoison ou un médecin.
Ingestion	En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Symptômes et effets importants	Provoque une irritation oculaire. Une surexposition peut provoquer une irritation des yeux ou des douleurs, des larmoiements et des rougeurs.
Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial	Traiter selon les symptômes.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés Employer les moyens appropriés au feu ambiant.

Agents extincteurs inappropriés Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit dangereux Aucun connu.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Les pompiers devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) avec masque intégral fonctionnant en pression positive.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel non requis ou non protégé d'entrer. Ne pas toucher au produit déversé ou marcher dessus. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Si la ventilation est insuffisante, porter un respirateur adapté. Porter l'équipement de protection individuelle approprié (voir section 8).

Mesures d'urgence : Aucune mesure d'urgence particulière requise.

Précautions environnementales : Empêcher le produit déversé d'entrer dans les égouts, les cours d'eau ou d'autres sources d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage : En cas de déversement mineur, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. En cas de déversement majeur, empêcher le produit d'entrer dans les égouts ou les cours d'eau. Contenir et collecter le produit déversé avec un matériau absorbant non combustible, par ex. sable, terre,

vermiculite ou terre de diatomées, et le placer dans un contenant en vue de son élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter le même risque que le produit déversé (voir section 1 pour le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence).

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :	Garder hors de la portée des enfants. Lire l'étiquette du produit au complet avant l'utilisation. Porter l'équipement de protection approprié (voir section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver dans le contenant d'origine. Laver les mains après l'emploi. Lorsque le contenant est vide, le rincer immédiatement à fond et le recycler (si disponible) ou le jeter à la poubelle. Ne jamais réutiliser le contenant vide.
Conditions de sûreté en matière de stockage :	Ne pas entreposer sous 0°C. Entreposer dans le contenant d'origine, à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit frais, sec et ventilé. Toujours garder le contenant à la verticale et bien fermé pour prévenir les fuites. Ne pas conserver dans un contenant sans étiquette.
Incompatibilités :	Aucune connue.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE : Il n'y a pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

Contrôles d'ingénierie appropriés : Aucune exigence spécifique.

Mesures de protection individuelle

Yeux/visage :	Porter des lunettes de sécurité.
Peau :	Porter des gants imperméables. Laver la peau (principalement les mains, avant-bras et visage) après avoir utilisé le produit et avant de manger ou de fumer.
Voies respiratoires :	Aucune exigence spécifique.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Liquide clair de couleur pâle
Odeur	Légère odeur ammoniacale
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Point de fusion/ point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide et gaz)	Aucune donnée disponible
Limite inférieure/ supérieure d'explosibilité	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur (air=1)	Aucune donnée disponible
Densité relative (eau=1)	Aucune donnée disponible

Solubilité	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-Octanol/eau (Log K _{ow})	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité	Aucune donnée disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucune connue
Stabilité chimique	Stable
Risques de réactions dangereuses	Ne se produira pas
Conditions à éviter	Aucune connue
Matériaux incompatibles	Aucuns
Produits de décomposition dangereux	Aucun connu

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'absorption :

☒ Voies respiratoires ☒ Peau ☒ Yeux ☒ Voies digestives

Toxicité aiguë :

CL₅₀ (Inhalation) (4h/rats) Aucune donnée disponible

DL₅₀ (orale – rat) > 5000 mg/kg

DL₅₀ (cutanée – lapin) > 2000 mg/kg

Irritation et corrosion de la peau : Aucune donnée disponible

Irritation et lésions oculaires graves : Irritant oculaire sévère (lapin)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune donnée disponible

Toxicité pour certains organes cibles

Exposition unique : Aucune donnée disponible

Expositions répétées : Aucune donnée disponible

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction

Effets néfastes sur le développement de l'embryon ou du fœtus : Aucune donnée disponible

Effets néfastes sur les fonctions sexuelles et la fertilité : Aucune donnée disponible

Effet sur ou via l'allaitement : Aucune donnée disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales : Aucune donnée disponible

Information supplémentaire : Aucune donnée disponible

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité	Aucune donnée disponible
Persistance et dégradation	Aucune donnée disponible
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible
Autres effets nocifs	Aucune donnée disponible

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les matières résiduelles de ce produit ne sont pas considérées comme dangereuses. Éliminer les déchets en accord avec les règlements de l'autorité environnementale ayant juridiction.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé en vertu du règlement sur le Transport des Marchandises dangereuses (TGD) du Canada.

Dangers environnementaux : Aucun

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil

IBC : Non applicable

Précautions spéciales concernant le transport : Aucune

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Ce produit n'a pas été classé et la FDS a été élaborée conformément au Règlement sur les Produits Dangereux.

CANADA

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

Tous les ingrédients figurent sur la liste intérieure des substances (LIS).

Loi sur les produits antiparasitaires (LPA)

N° d'homologation 31792 et 31794 L.P.A.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Lire l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire. Ci-après figurent les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette de ce produit antiparasitaire : **ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX**. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Utiliser uniquement dans les zones bien aérées. Porter des gants lors de la manipulation de ce produit.

Il y a des contraintes environnementales canadiennes spécifiques à la manipulation, à l'utilisation et à la disposition de ce produit antiparasitaire qui sont indiquées sur l'étiquette. Éviter d'appliquer directement dans les étangs, cours d'eau et lacs. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Information supplémentaire :**

L'information ci-dessus est, au meilleur de notre connaissance, réputée exacte à la date de la préparation de la Fiche de Données de Sécurité. Cependant, cette information ne doit pas être interprétée comme une garantie d'exactitude ou d'exhaustivité. Aucune garantie, expresse ou tacite n'est faite aux termes des présentes et PREMIER TECH n'assume aucune espèce de responsabilité en cas de perte, dommages, blessures ou pertes indirectes pouvant résulter de l'emploi, même de bonne foi, de cette information. C'est à l'utilisateur qu'il revient de s'informer de sa pertinence pour l'emploi projeté. Toute question au sujet de ce produit doit être soumise au fabricant tel que décrit à la section 1.

Date de révision : 2019-10-01

Glossaire des abréviations	
ACGIH:	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ARLA:	Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
CAS:	Chemical Abstracts Service (Numéro d'enregistrement)
CIRC:	Centre international de Recherche sur le Cancer
CL:	Concentration létale
DL:	Dose létale
FDS:	Fiche de données de sécurité
LCPE:	Loi canadienne sur la protection de l'environnement
LPA:	Loi sur les produits antiparasitaires
NIOSH:	National institute for Occupational Safety and Health
OSHA:	Occupational Safety and Health Administration
SIMDUT:	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
SGH:	Système Global Harmonisé